

n° 92
d'octobre
2008

SNUipp
isère

echos

des cours

SNUipp-FSU 38, Bourse du travail
32, av. de l'Europe
38030 Grenoble cedex 2
tél : 04 76 40 14 07
fax : 04 76 40 36 42
email : snu38@snuipp.fr
site : <http://38.snuipp.fr>



SNUipp - FSU

Dispensé de timbrage GRENOBLE CTC

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 

DÉPOSÉ LE 20/10/2008

Élections des délégués du personnel aux Commissions administratives paritaires départementale et nationale.

sommaire

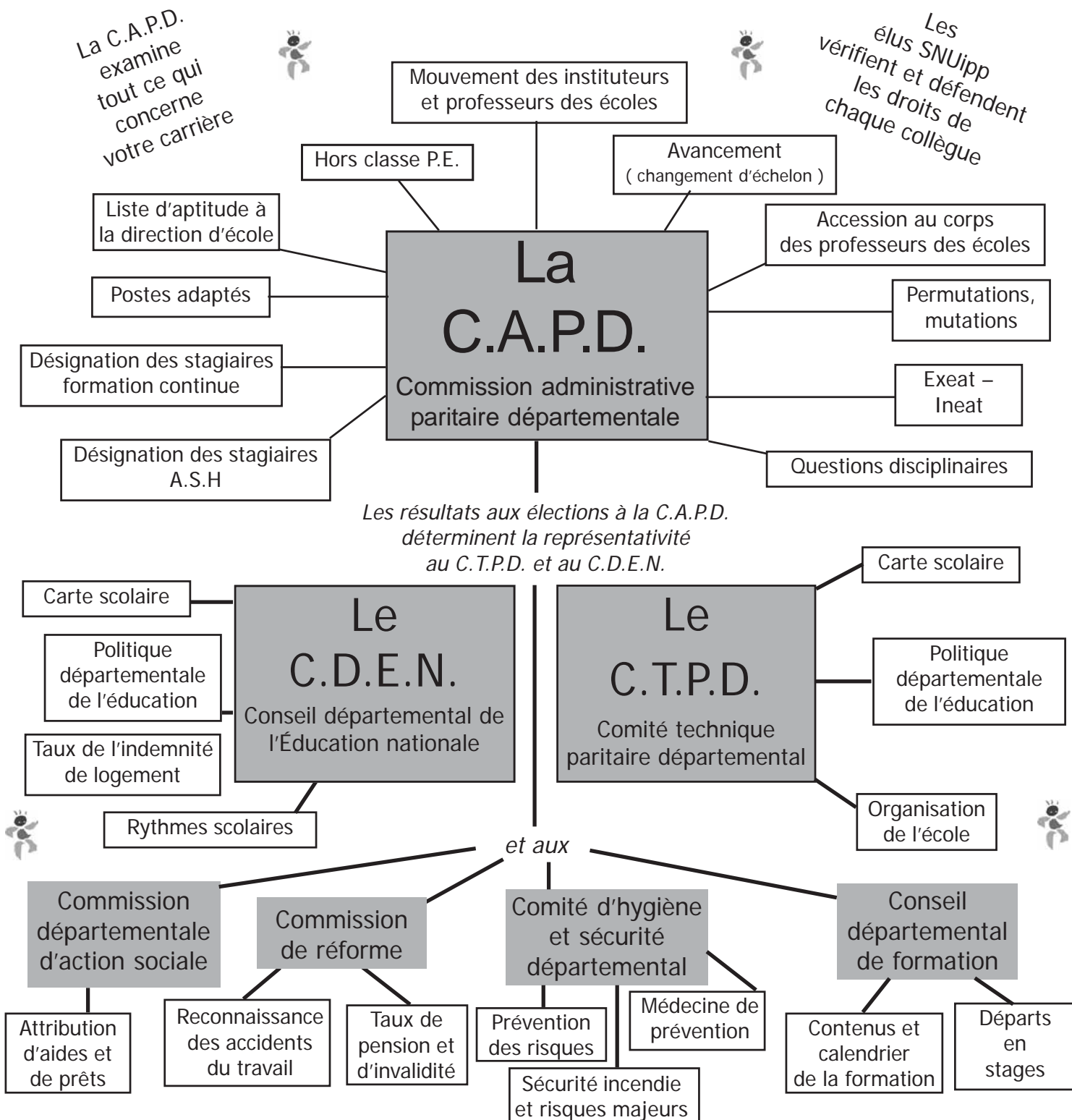
éditorial	page 3
dossier élections professionnelles	page 2 à 9
à quoi sert un délégué du personnel	page 4 et 5
fin des IUFM	page 10
RASED menacés	page 11
colloque SNUipp Isère	page 10 et 11
EPEP	page 12
budget	page 13
atteinte au droit de grève	page 13
base élèves	page 14
réunions d'informations syndicales	page 15
bulletin d'adhésion	page 16

vote votons votez

Colloque du SNUipp Isère
avec Philippe Meirieu et Gilles Moindrot
Mardi 18 novembre à 19 heures à l'IUFM

Réunions
d'informations
syndicales
du 12 au 26 novembre

Les différentes instances paritaires et leurs attributions



À quoi servent les délégués du personnel

L'activité des délégués du personnel du SNUipp n'est pas séparable de leur activité syndicale générale, elle n'en est qu'un moment particulier. Elle suit donc les mêmes règles et les mêmes grandes options syndicales qu'ils défendent par ailleurs :

- Transparence dans les positions défendues et les débats des commissions.
- Information détaillée sur tous les dossiers, avec publication des avis adoptés en CAPD.
- Recherche permanente du mandatement par l'ensemble des collègues. Nous ne sommes pas un pouvoir syndical séparé, nous sommes porteurs de nos revendications mais aussi des exigences et des positions de nos collègues.
- Défense de l'équité et de la garantie d'application de la même règle pour tous.
- Enfin, nous ne résumons pas le travail syndical aux débats de commissions, mais nous cherchons à lier nos interventions en instances paritaires avec la mobilisation de terrain et la construction du rapport de force.

Cher(e) collègue,

Vous allez devoir élire vos délégués du personnel pour les trois années à venir. Ils siégeront à la commission administrative paritaire départementale (CAPD) face à l'administration. Ils seront là pour vous défendre autant dans les aspects collectifs qu'individuels de votre carrière de fonctionnaire. Leur légitimité sera d'autant plus importante que vous serez nombreuses et nombreux à voter. Ne l'oubliez pas, le droit d'être défendu n'a pas toujours existé. Voter, c'est affirmer que vous tenez à ce droit. Voter c'est un acte citoyen y compris pour un fonctionnaire salarié de l'État.

Syndicat majoritaire dans les écoles, le SNUipp présente à vos suffrages une équipe expérimentée, dynamique, en partie renouvelée, représentative de la diversité des milieux d'exercice des enseignants des écoles. Par le passé, elle a montré son efficacité à vous défendre dans le respect de l'équité et à défendre l'école publique. Cette nouvelle équipe est prête à s'engager avec vous pour l'avenir.

Rassembler, réfléchir, proposer, agir, négocier, tels sont les objectifs qui nous animent. Nous agissons dans l'intérêt collectif, dans l'intérêt de l'école et de nos élèves.

Les délégués du personnel du SNUipp défendront les conditions de travail des enseignants, tout en se mobilisant pour la défense de l'école publique et sa transformation démocratique. Comme ils le font aujourd'hui (voir ci-dessous), ils vous rendront compte de leur mandat avec un souci de transparence permanent.

En votant pour les listes présentées par le SNUipp-FSU, vous voterez pour un syndicalisme efficace, responsable, un syndicalisme de proposition et d'action au service de tous.

Gabrielle Beyler, au nom des candidats du SNUipp Isère

Selon votre situation (voir page 4) vous voterez

- par correspondance dès réception du matériel de vote à votre domicile
- dans votre école le 2 décembre avant 15h

Lire attentivement la page 4

Pendant les trois années écoulées en Isère, vos délégués du personnel SNUipp sont intervenus

■ Pour le respect de la transparence et de l'équité lors de toutes les opérations du mouvement

- en dénonçant et en refusant les atteintes insidieuses mais permanentes visant à déréglementer le mouvement
- en dénonçant le mode d'affectation des TS dans les écoles en dehors des CAPD, donc sans contrôle des délégués
- en dénonçant la transformation des postes fractionnés en postes de TS ce qui a conduit à l'opacité et au retard des affectations pour des centaines de collègues.
- en proposant qu'une troisième phase du mouvement soit instituée officiellement évitant les centaines de nominations d'office du mouvement 2008
- en exigeant le respect des règles qui imposent à l'IA de fournir des documents préparatoires aux délégués du personnel en temps voulu afin de permettre une réelle vérification des opérations

■ Contre la disparition de la formation continue

- en dénonçant la diminution du nombre de stages, leur durée réduite la plupart du temps à 2 jours, la multiplication des stages à public ciblé...
- en demandant que les stages d'aide à l'entrée dans le métier (formation initiale différée aux deux premières années d'exercice) ne soient pas comptabilisés dans le déjà très faible plan de formation continue
- afin que le critère premier pour l'attribution des départs en stages ASH soit l'ancienneté de service
- contre l'obligation pour les collègues d'abandonner leur poste pour un hypothétique départ en stage dans l'ASH
- contre la suppression des départs en stage option E, ces deux dernières années

- pour que l'ancienneté générale de service soit prioritaire dans l'attribution des congés de formation
- pour le retour des congés de mobilité qui permettraient une reconversion professionnelle

■ Pour le respect des droits des personnels et leur défense

- lors des CAPD disciplinaires, en nombre important dans notre département
- mais aussi à chaque CAPD, pour faire respecter les droits des collègues en difficulté
- en accompagnant ceux qui nous le demandent lors des convocations auprès de l'IA ou des IEN ou pour consulter leur dossier personnel à l'inspection académique
- en intervenant au quotidien, tant auprès de l'inspection académique que des circonscriptions pour permettre le respect du droit de chacun et l'application des règles en vigueur
- en défendant les droits des personnels en congé parental

■ Pour dénoncer l'utilisation des PE2 en stages filés afin de suppléer au manque de postes dédiés aux décharges de direction

■ Pour la transformation de la hors classe en un douzième échelon accessible à tous

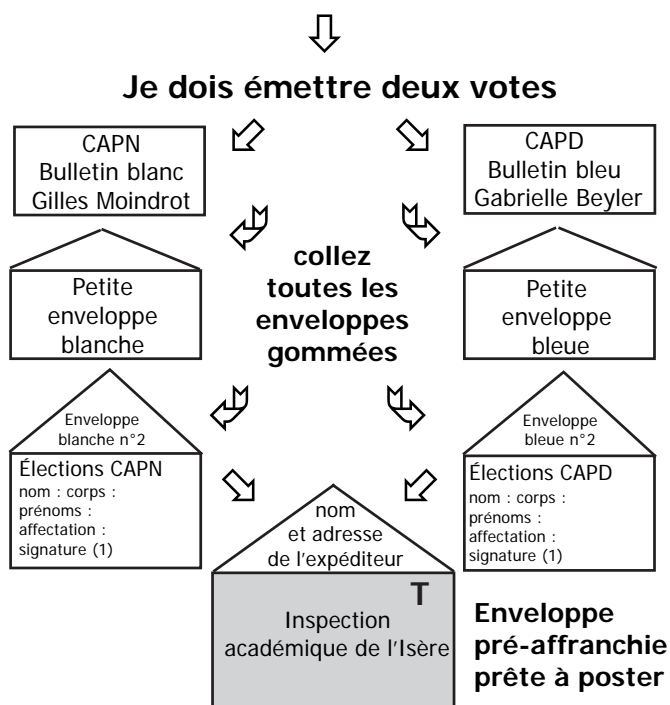
■ Contre les sanctions et les pressions exercées sur les directeurs et directrices pour la mise en place de base élèves et contre les sanctions lors de la grève administrative

Comment et quand voter ?

Si je suis dans la situation suivante :

- ◆ dans une école de moins de 8 classes,
- ◆ en congé parental ou de présence parentale, en CLD, en CLM, en congé formation, en stage long, en congé administratif, en réadaptation, réemploi ou détachement, mis à disposition, congé d'accompagnement de fin de vie,
- ◆ j'exerce en lycée ou en collège, en UPI,
- ◆ titulaire remplaçant (TRB), titulaire de secteur (TRS)
- ◆ personnel de RASED sauf maître E dans école de plus de 8 classes, IMF n'exerçant pas dans une école,
- ◆ conseiller pédagogique,
- ◆ dans une SEGPA ou un établissement spécialisé.

Je vote par correspondance : dès réception du matériel de vote



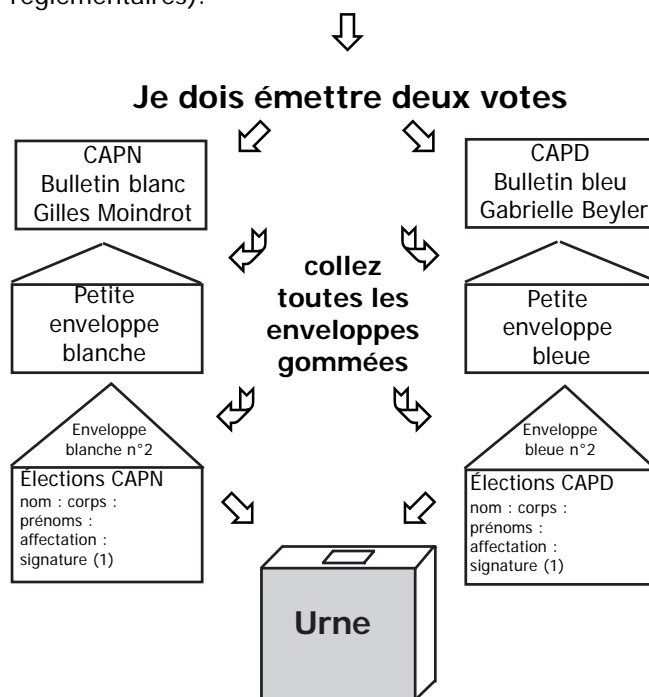
Si j'exerce dans une école de 8 classes et plus, à l'ÉREA :

Je vote dans mon école le 2 décembre 2008 (avant 15h00)

En cas d'absence le jour du scrutin pour quelque raison que ce soit (congé de maladie, de maternité, stage), je dois voter par voie postale adressée au directeur, président de votre section de vote.

Cet envoi doit être parvenu dans votre école, par voie postale avant le 2 décembre.

Attention, assurez-vous de disposer suffisamment tôt du matériel nécessaire (enveloppes et bulletin réglementaires).



Dans tous les cas, la signature est obligatoire pour que le vote soit validé.

Attention :

Ne déposez pas votre vote dans la boîte aux lettres de l'Inspection académique.

Il doit obligatoirement transiter par la Poste ; c'est gratuit, vous disposez d'une enveloppe T.

Il doit être **parvenu** à l'IA le 2 décembre

IMPORTANT :

Dans tous les cas, n'omettez pas de signer les enveloppes n° 2 ni de coller les enveloppes gommées.

À lire attentivement avant de voter

Suivez les instructions communiquées par l'Inspection académique.

En cas d'hésitation, adressez vous au SNUipp au 04.76.40.14.07 ou par mail : snu38@snuipp.fr

Ne prenez pas le risque de voir votre vote annulé !

- Il y a deux votes distincts (CAPD et CAPN) qui sont à émettre dans deux enveloppes distinctes.
- Il n'y a pas de dépouillement dans les écoles section de vote.
- Bien remplir, signer et cacheter les enveloppes n°2.
- Ni rature, ni panachage : cela rend le bulletin nul.

Vous allez voter pour élire les délégués du personnel qui siègeront dans les commissions administratives paritaires départementales et nationales (CAPD, CAPN).

C'est aussi sur la base de ces élections que sont déterminées les délégations dans les comités techniques qui traitent de tout ce qui concerne le budget.

En votant pour le SNUipp aux élections professionnelles vous permettez aussi que la FSU soit fortement représentée dans les comités techniques départementaux, académiques et nationaux.

■ Délégué au CTP pour le SNUipp-FSU, comment ça marche ?

Le CTPD (Comité technique paritaire départemental) a compétence pour toutes les questions concernant les structures et les moyens : carte scolaire (ouverture et fermeture de classes), organisation des services, du remplacement, les orientations à définir en particulier en matière de formation initiale et continue...

Au CTPD siègent dix représentants de l'administration dont l'Inspecteur d'académie et dix représentants syndicaux (la FSU compte 6 sièges). Cette représentativité est issue des élections professionnelles dont les prochaines se dérouleront dans les semaines à venir. De plus, tous les IEN assistent aux CTPD traitant de la carte scolaire du premier degré.

Le travail des délégués du SNUipp au CTPD est un travail de longue haleine. La première des choses consiste à avoir une activité syndicale sur le terrain et à bien connaître la réalité des écoles.

- Lors des réunions de secteurs, nous commençons à collecter les informations des écoles.
- Nous envoyons systématiquement dans les écoles une enquête dite *carte scolaire* par l'intermédiaire de notre journal syndical *l'Écho des cours*. Elle figure également sur notre site. Cela nous permet de connaître précisément la situation des écoles.
- Puis, avec les documents préparatoires transmis par l'IA (souvent très tardivement...) nous contactons toutes les écoles concernées, par courriel, par téléphone pour avoir des informations plus précises et bien connaître la situation de chaque école.

Nous travaillons de façon très collective au SNUipp-FSU mais pour plus d'efficacité, nous avons découpé le département en 5 zones. La répartition de ces secteurs ainsi que le nom du délégué est redonnée ci-dessous.

Avant chaque CTP, nous travaillons à une déclaration de fond, lue en début de CTP et apparaissant dans le compte rendu officiel, car il ne faut jamais perdre de vue que la gestion des moyens départementaux se fait dans un cadre budgétaire national voté par le parlement en octobre, dont les moyens sont en chute libre...

Nous intervenons sur la totalité des écoles pour lesquelles nous avons des informations. Il est très important de nous renvoyer vos enquêtes carte scolaire.

À l'issue du CTP, nous rappelons les écoles pour les informer le plus tôt possible des propositions officielles, car les décisions ne sont généralement prises par l'IA qu'après la réunion d'une autre instance, le Conseil départemental de l'Éducation nationale (où siègent en plus des délégués de parents, des élus territoriaux et le Préfet).

Malheureusement, les choix politiques définissant les moyens au niveau national (budget de l'Éducation nationale), la possibilité d'infléchir ces choix localement est limitée, et en tout état de cause, l'Inspecteur d'académie est seul à prendre ses décisions : le CTP n'est que consultatif !

Cette année il y a eu des ouvertures à 27,5 élèves par classe en élémentaire et à 32 en maternelle ; il y a 4 ans les seuils étaient de 26 et 30 ! Une fois de plus c'est l'Inspecteur d'académie et lui seul qui fixe les seuils d'ouverture et de fermeture.

Notre département est en dernière place en ce qui concerne le nombre d'enseignants pour cent élèves. Oui, le département de l'Isère est le plus mal doté.

Petit rappel :

Tout comme les délégués du personnel siégeant en CAPD (gestion et carrière des personnels), nous ne sommes pas co-gestionnaires de la carte scolaire avec l'IA : nous sommes les représentants des écoles et des collègues et nous nous battons pour que l'équité et les règles soient respectées et cela dans la transparence.

Pascal André

Vos délégués en CTPD pour le SNUipp FSU :

- **Valérie Miller :**
Grenoble 1, 2, 3, Echirolles-Seyssins
- **Blaise Paillard :**
Fontaine Vercors, Grenoble 4 et Grenoble montagne, AIS.
- **Pierre Roman :**
Bourgoin 1, 2, 3, la Tour du Pin, Pont de Chéruy
- **Maryse Schattemann :**
Haut Grésivaudan, St Martin d'Hères, Voiron 1 et 2, Grenoble 5.
- **Pascal André :**
Bièvre Valloire, Vienne 1 et 2, Saint-Marcellin.



Mercredi 10 septembre 2008

Le SNUipp-Isère milite

Dénigrement de notre métier, mépris, mensonges, humiliations, autoritarisme, saignée des postes, augmentation continue des effectifs, destruction des RASED, moins de classes pour les élèves, mort annoncée de la maternelle, anéantissement de la formation initiale et continue, éclatement de la carte scolaire, service minimum d'accueil, remise en cause du statut et du fonctionnement des écoles, casse du statut des personnels et recours aux emplois précaires, programmes réactionnaires, fichage généralisé de nos élèves, expulsions d'enfants...

Jusqu'où iront-ils ?

Nous croyons aux valeurs de l'école publique et laïque

Nous agissons pour le droit et l'accès à l'éducation de tous les enfants, filles et garçons, l'accueil des plus jeunes à l'école maternelle, la scolarisation des enfants handicapés, l'aide aux élèves en difficulté dans le cadre de la classe avec le RASED, de bonnes conditions d'apprentissage pour tous les élèves, la réussite de tous, notamment par le renforcement de l'éducation prioritaire.

Nous sommes des professionnels et nous exigeons le respect de notre savoir et de nos compétences

Nous défendons :

- une pédagogie s'appuyant sur l'expérience des enseignants et les résultats de la recherche
- le maintien d'une école maternelle de qualité
- des RASED en nombre suffisant pour être efficaces
- une véritable médecine scolaire
- une école pour tous où l'éducation - artistique, scientifique, sportive, citoyenne - a toute sa place
- un travail en équipe, avec la reconnaissance du conseil des maîtres et des collègues directeurs disposant du temps nécessaire au bon fonctionnement de l'école

Ils appellent à voter pour le SNUipp

Nous, soussignés, **appelons à voter pour le SNUipp** aux élections professionnelles de décembre 2008. Agissons ensemble pour un syndicalisme de proposition et d'action. *Nous nous excusons auprès de ceux qui ont signé cet appel et que nous n'aurions pas pris en compte (nous n'avons pas tout reçu au moment où nous imprimons).*

Albertino Arlette, retraitée
Alfaro Réjane, Grenoble
Allibert Martine, Fontaine
Alotto Hervé, Pont de Claix
Amic Claudine, Saint-Égrève
Ancellet Patrick, Saint Martin d'Hères
André Aimé, retraité
André Michèle, retraitée
Andreani Martine, Grenoble
Andres Aline, retraitée
Angelini Geneviève, Grenoble
Antonolo Maddey, Saint Égrève
Argalski Isabelle, Pont de Claix
Argoud Marie-Claude, Pont de Claix
Arnaud Magali, Pont de Claix
Aubonnet Nicole Moirans
Autin Sébastien, Grenoble
Auvet Nicolas, Grenoble
Aymoz Marie-Laure, Vizille
Avrillier Nicole, Seyssins
Bailloux Claire, Rives
Bandet Nicole, retraitée
Barale Xavier, Vienne
Barberoux Sylvette, Meylan
Barnaud Christian, Salaise sur Sanne
Barre Sophie, Grenoble
Bataillon Françoise, Grenoble
Bayo Chantal, Échirolles
Bejuy Jocelyne, Échirolles
Bentolila Éric, Égypte
Berar Anne Marie, retraitée
Berars Guillaume, Fontaine
Bernerd Françoise, Voiron
Biget Annick, La Terrasse
Blanc Corinne, Fontaine

Blanchon Denis, Échirolles
Blot Sylvie, Apprieu
Bois Rose France, Échirolles
Bonnier Christian, La Mure
Bonsignore Amandine, Pact
Borjon Hélène, Grenoble
Boucharel Annie, Péage de Roussillon
Bouchet Virette Christine, Montbonnot
Bouchet Solène, Fontaine
Boudouin Ghislaine, Notre D de Mésage
Boulenger Florence, St V de Mercuze
Bourcier Jean-Luc, Beaurepaire
Bourru Patrick, Grenoble
Braisaz Françoise, Échirolles
Brenac Myriam, Villefontaine
Bresson Nicole, retraitée
Bresson Isabelle, Saint Martin d'Hères
Breyton Gérard, retraité
Brun Laurent, Villefontaine
Bugier Murielle, Sonnay
Cambon Jean-Michel, St Martin d'Hères
Canis Claude, Aoste
Carrara Claire, Échirolles
Carré Véronique, Pont de Claix
Casagrande Joël, Villefontaine
Casagrande Emmanuel, Villefontaine
Caspar Justine, Grenoble
Cavillier Marie-France, Villefontaine
Charmet Maryse, Sainte Marie d'Alloix
Charpy Mireille, retraitée
Chulia Magali, Grenoble
Cleyet-Marrel Sabine, Villefontaine
Coilbaut Marie-Christine, Échirolles
Collombat Martine, St Sim. de Bressieux
Comte Denis, Pommier de Beaurepaire

Corbisé Jean-Marie, Grenoble
Costa-Roch Sandrine Charavines
Courant Joëlle, Meylan
Coville Anne, Égypte
Crapart Agnès Moirans
Cremillieux Emilie, La Salle en Beaumont
Cros Pierre, Fontaine
Crozon Nathalie, Grenoble
Cuniberto Corinne, Renage
Daïan Brigitte, retraitée
Daurat Karine, Fontaine
Bebuis Bernadette, Saint Maurice l'Exil
Dechaux Danielle, Retraitée
Defaux Céline, Pont de Claix
Denis Gwenaëlle, Grenoble
Devilla Annie, Péage de Roussillon
Didier-Laurent Corinne, Le Fontanil
Dizin Marielle, Grenoble
Dumont Josette, Givray
Dutel Murielle, Montseveroux
Emptoz Nicole, Beaurepaire
Ennifer Karine, Grenoble
Eychenne Claire, Saint Égrève
Fabre Agnès, Eybens
Falcoz-Vigne Anne, P. de Roussillon
Fargeas Bernard, retraité
Federico Mathilde, Pommier de B
Fejoz Muriel, Villefontaine
Felce Nicole, Grenoble
Ferrazi Mario, Saint Martin d'Hères
Fillacier Sophie, Péage de Roussillon
Flores Stéphanie, Assieu
Fourestier Béatrice, Échirolles
Gambarini Dominique Moirans
Ganet Dominique, Montseveroux



et revendique pour :

Nous sommes attachés aux valeurs du service public, garant de la solidarité nationale

Nous revendiquons :

- l'accès pour tous à un enseignement de qualité
- un fonctionnement laïque et démocratique
- le recrutement et la formation d'un personnel qualifié en nombre suffisant pour diminuer les effectifs
- le maintien et l'amélioration du statut de fonctionnaire
- la création d'emplois statutaires correspondants aux métiers nouveaux (AVS – EVS)

Syndicalistes, nous défendons les droits des personnels

Nous exigeons :

- le respect du droit des personnels par un véritable fonctionnement paritaire
- un arrêt de la dégradation de nos conditions de travail
- une aide sociale et une médecine du travail dignes de ce nom
- une véritable revalorisation des salaires pour tous
- une retraite par répartition, solidaire et permettant de vivre dignement

Nous croyons qu'un monde solidaire est indispensable

Nous agissons et nous combattons :

- pour la régularisation des personnes sans papiers
- contre toutes les formes de discrimination et pour la reconnaissance des droits de chacun
- un système qui engendre pauvreté, guerres, inégalités, catastrophes humaines et écologiques
- pour des solidarités internationales

Nous militons au SNUipp au sein de la FSU pour défendre ces valeurs

Garcin Nicole, Grenoble
 Garin Blandine, Saint Savin
 Gaudu Jean-Pierre, retraité
 Gueguen Anne-Marie, Grenoble
 Giodda Martine, Grenoble
 Giraud-Martin Michèle, Mens
 Giraudi Paul, retraité
 Giroud Joëlle, Grenoble
 Glangeaud Clément, La Mure
 Godjikian Carol, Pont de Claix
 Gonzalo Flavie, Grenoble
 Goubault Philippe, Saint-Égrève
 Gros Serge, retraité
 Guiguet Christine, Grenoble
 Guillot Gabrielle, La Mure
 Guillaud-Lauzanne Yves, Beaurepaire
 Hannesse Jean-Baptiste, Pont-Évêque
 Hamadene Patricia, Vif
 Heire Agnès, Villefontaine
 Henry Christine, La Pierre
 Herter Lucien, Fontaine
 Hugonnard Laurence, Fontaine
 Jadeau Laurent, Fontaine
 Jaudon Claire, retraitée
 Jourdan Bernard, Grenoble
 Jubault François, Fontaine
 Kohler Jean Michel, Chirens
 Kouidhi Danielle, Brignoud
 Labatte Sylvie, Fontaine
 Lagabrierre Clémence, Moirans
 Lagarde Blandine, Crolles
 Lambert Stéphanie, Pont de Claix
 Laureire Danielle, Primarette
 Laurent-Dray Marie-Claire, Chirens
 Lebeau Eliane, retraitée
 Leblanc Isabelle, Diémoz
 Leblond Stéphane, Chatonnay
 Lefrancq Thérèse, Voiron
 Léonard Sandra, Pont de Claix
 Lerouxel Audrey, Pont de Claix
 Lhorme Audrey, Beaurepaire
 Lhorme Nicole, Beaurepaire
 Lirot Jean-Paul, Grenoble

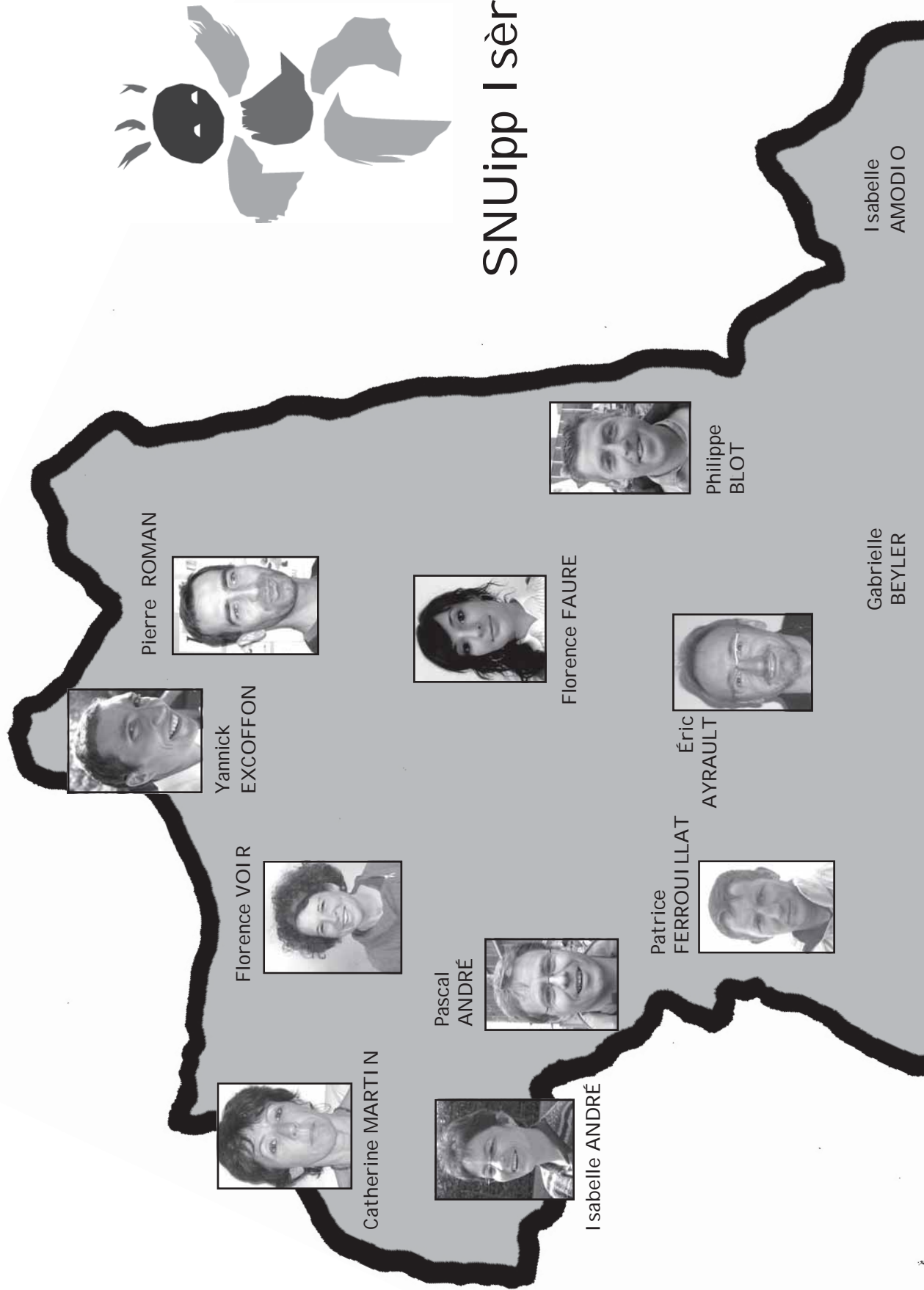
Lopez Sophie, Fontaine
 Lozinguez Nathalie, V St Christophe
 Lucas Isabelle, Saint Égrève
 Madresnes Jacqueline, Échirolles
 Magalhaes Térésa, Moirans
 Maillet Christine, Grenoble
 Mangin Christiane, Jarrrie
 Manon Christine, Saint Égrève
 Marmonnier Jean Paul, Grenoble
 Martin Colette, Saint Égrève
 Martin Jean-René, Le Fontanil
 Masse Elisabeth, Crolles
 Masson Maryse, retraitée
 Mazaauric Isabelle, Grenoble
 Melot Isabelle, Apprieu
 Messina Charles, retraité
 Michalet Isabelle, Saint Égrève
 Michalet Christine, Le Grand Lempis
 Michoulier Catherine, St V de Mercuze
 Millier Pascale, Grenoble
 Millier Valérie, Grenoble
 Milloud Robert, retraité
 Millon Christian, Montferriat
 Mocquet Geneviève, retraitée
 Modelon Élisabeth, Saint Martin d'Hères
 Moine Michel, Vizille
 Moine Cathy, retraitée
 Morsel Catherine, Grenoble
 Moy Mireille, retraitée
 Nadal-Vitot Claudine, L'Isle d'Abeau
 Nano Patricia, Sonnay
 Neufstelle Christian, Saint Égrève
 Paireon Carine, La Mure
 Parmentelat, Christine, Saint-Égrève
 Paul Brigitte, Jarrrie
 Paquier Alain, Rives
 Pêpe Marie-Noëlle, Le Fontanil
 Perrin Sandra, Fontaine
 Petit Jacques, retraité
 Pico Cyril, Pont de Claix
 Pillaud Monique, Pont de Claix
 Plat Guy, retraité
 Pontonnier Maryse, Échirolles

Portugal Marie-Joëlle, P de Beauvoisin
 Provence Virginie, Chanas
 Raffard René, Retraité
 Raynaud Nicolas, Grenoble
 Revol Fabienne, Biviers
 Rey Marie Dominique, Pont de Claix
 Rhône Isabelle, Renage
 Rialan Rémy, Séchillienne
 Rival Michel, retraité
 Robo Anne-Marie, Grenoble
 Ronseaux André, Fontaine
 Ronseaux Antonine, Fontaine
 Rosa Sylvie, Vaulnaveys le Bas
 Rose-Pizant Valérie, Fontaine
 Roudet Catherine, Saint Égrève
 Salesiani Olivier, Saint Honoré
 Salomé Paule, Grenoble
 Saridjan Karyn, Moirans
 Sartel Régine, Grenoble
 Scatamacchia Louis, Saint Martin d'Hères
 Schatteman Maryse, Poisat
 Sedaine-Bentaleb Pascale, Rives
 Sevenier Mylène, Villefontaine
 Souillet Bernard, retraité
 Tachdjian Clarisse, retraitée
 Ternier Myriam, Saint-Égrève
 Teyssier Odile, Saint Maurice l'Exil
 Théaudin Barbara, Renage
 Thévenin Marielle, Saint Égrève
 Thibaud Bernadette, Moirans
 Tison Christophe, Pont de Claix
 Vadcar Anne, Voreppe
 Venera Annick, Fontaine
 Vergnaud Florence, Vienne
 Verri Sylvie, St Martin d'Hères
 Vialatte Christine, Bourgoin-Jallieu
 Viboud Martine, Grenoble
 Vignoud Martine, Saint Maurice l'Exil
 Viennot Hubert, Saint Égrève
 Voir Florence, Charvieu
 Zuanon Geneviève, Pont de Claix



Élections professionnelles : les candidats du SNUipp

Une liste représentative de la profession et du département



SNUipp I sère



Yannick EXCOFFON



Pierre ROMAN



Florence VOIR



Catherine MARTIN



Florence FAURE



Pascal ANDRÉ



Isabelle ANDRÉ



Philippe BLOT



Éric AYRAULT



Patrice FERROUILLAT

Gabrielle BEYLER

Isabelle AMODIO



Blaise PAILLARD



Emmanuel CARROZ



Anne TUAILLON



Nicole PIGNARD-MARTHOD



Nadège BERTHON



Nathalie SALESJANI



David PAIRONE



Jean-Marc BAZOGE

Gabrielle BEYLER, adjointe école élémentaire Lucie Aubrac - Grenoble
 Anne TUAILLON, adjointe école maternelle Mi-Plaine - Meylan
 Philippe BLOT, directeur école maternelle Elsa Triolet - Moirans
 Isabelle AMODIO, Maître E RASED école él la Cascade - Crolles
 Emmanuel CARROZ, directeur école maternelle Millet - Grenoble
 Nicole PIGNARD-MARTHOD, directrice école él Langevin - St M d'Hères
 Florence FAURE, adjointe, école élémentaire Le Pont de Beauvoisin
 Blaise PAILLARD, TRB école maternelle Marguerite Tavel - Fontaine
 Pierre ROMAN, adjoint école élémentaire Buisson rond - Villefontaine
 David PAIRONE, TRB école mat le Bourg La Motte d'Aveillans

Nadège BERTHON, adjointe école primaire Sechilienne
 Pascal ANDRÉ, TRB école primaire Primarette
 Yannick EXCOFFON, TRB école primaire Optevoz
 Jean-Marc BAZOGE, directeur école elem. le Taillefer - Pt de Claix
 Isabelle ANDRÉ, directrice école primaire Sonnay
 Patrice FERROUILLAT, adjoint école primaire I zeron
 Catherine MARTIN, adjointe éc él Bouchard - Chasse sur Rhône
 Nathalie SALESJANI, directrice école élémentaire Corps
 Florence VOIR, psychologue scolaire école Daudet - Ch Chavagnieux
 Éric AYRAULT, adjoint, école maternelle la Monta - St Egrève

■ IUFM bientôt la fin !

Nicolas Sarkozy l'avait annoncé avant l'été, la disparition des IUFM est programmée pour 2010. Ce n'était pas vraiment une surprise puisqu'une commande en ce sens avait été faite aux directeurs d'IUFM et aux présidents d'université il y a déjà plus d'un an. Charge à ces derniers de mettre en place en catastrophe des plans de formation viables et aux premiers d'aller se vendre au plus offrant.

Cette annonce qui n'a pas été pour autant criée sur tous les toits est habillée d'un écran de fumée démagogique.

En effet, le gouvernement justifie cette mesure en parlant de revalorisation du métier d'enseignant et en reconnaissant que ce métier nécessite des études à bac+5 (niveau master 2).

Une fumée bien attrayante mais qui cache quoi ? Un enjeu budgétaire certes mais aussi un enjeu social, bien plus grave.



La preuve budgétaire en 2 étapes :

Étape n°1 : La dissolution des IUFM dans les universités c'est déjà beaucoup d'économies. En effet, les IUFM sont financés par l'état, et les stagiaires déjà fonctionnaires sont rémunérés par ce même état (sans pour autant enseigner, quelle honte !) L'économie est donc évidente, d'autant plus que le gouvernement a préparé le terrain en autonomisant les universités. On économise donc les coûts de fonctionnement de la structure, les salaires des fonctionnaires stagiaires, ceux des personnels d'entretien, des administratifs et des maîtres formateurs. Ah oui tiens les formateurs ! Eh bien ils font partie des ces enseignants qui ne sont pas devant une classe. Bien entendu puisqu'ils avaient 6 heures de décharge par semaine pour l'IUFM (1 journée). Du coup, pour 4 maîtres formateurs qui perdent cette décharge, on économise 1 poste d'enseignant, c'est encore ça de gagné !

Étape n°2 : Dissoudre les IUFM c'est par là même, réformer un système qui créait des fonctionnaires (quelle horreur !). Eh oui, à l'université il n'y a que de simples étudiants qui, au lieu d'être rémunérés et d'avoir un statut scandaleux, payent pour suivre une formation. Ces étudiants ne seront plus recrutés comme fonctionnaires de l'état mais se verront proposer un statut de droit privé (CDI) incitatif. Incitatif, cela veut dire que seuls ceux qui seront recrutés ainsi seront concernés par « la

revalorisation du métier d'enseignant ».

En clair, ils seront mieux payés que les enseignants fonctionnaires (Il faudra d'ailleurs leur trouver un nouveau nom à ces nouveaux professeurs). Le gain économique n'est pas immédiat mais cela permet de préparer l'avenir en se débarrassant chaque année d'un nombre de fonctionnaires égal aux départs en retraite.

JE TEDONNE
LE GÈNE DE
LA PEDAGOGIE!



La preuve sociale en 3 étapes:

Étape n°1 : Faut-il prouver que former des enseignants sans leur proposer d'aller sur le terrain, sans leur demander de faire des stages, sans être formés par des maîtres et des maitresses d'expérience va largement pénaliser les élèves et les futurs enseignants ? Pourtant, si une chose est certaine pour l'instant c'est qu'aucun cahier des charges ni plan de formation n'est imposé aux universités qui mettront en œuvre les modules conduisant à un master 2. Être envoyé sur le terrain sans véritable formation c'est cela le gage de modernité et d'efficacité de l'école que nous promet le ministre ?

Étape n°2 : A terme c'est le recrutement par concours qui est dans le collimateur. Ce concours qui garantit l'égalité d'accès à tous, l'équité et la transparence des procédures de recrutement. Le terrain est ainsi tout préparé pour ouvrir la voie à d'autres formes de recrutement (entretien, extrait de casier EDVIGE ?), qui pourront être effectuées directement par des chefs d'établissements, ces fameux EPEP qui vont faire leur entrée en scène à la rentrée 2009. Qui peut alors douter que nous verrons apparaître une école à 2 vitesses, et aussi une école qui pourra être nettoyée de quelques dangereux enseignants qui osent mettre en action l'esprit critique de leurs élèves ?

Étape n°3 : Depuis leur création les IUFM font hurler certains cercles de droite qui y voient un dangereux repaire de gauchistes. Imaginez : des formateurs qui défendent une haute idée de l'école et des valeurs qu'elle doit véhiculer, un creuset d'idées et de personnes plutôt de gauche qui fonctionne dans un milieu protégé, un lieu où on parle d'éducation, d'éthique, de valeurs, de citoyenneté. Brrr, de quoi avoir des sueurs froides à droite !

Qui peut encore s'étonner que les IUFM comptent leurs derniers jours ?

Yannick Excoffon

**Colloque organisé par le SNUipp-FSU Isère
avec Philippe Meirieu et Gilles Moindrot : mardi 18 novembre 2008**

Accueil autour d'un buffet à partir de 19 heures

Afin que nous puissions nous organiser au mieux, merci de renvoyer ce coupon

- à SNUipp Isère, Bourse du travail, 32 avenue de l'Europe, 38030 Grenoble cedex 2
- ou par courrier électronique à snu38@snuipp.fr

Nom :

Prénom :

participera au colloque (nombre de personnes) :

SNUipp-FSU - Section de l'Isère - échos des cours - Bulletin édité par la section de l'Isère du SNUipp - Publication bimestrielle - Prix : 1 euro

Adresse : Bourse du Travail - 32 av. de l'Europe - 38030 GRENOBLE CEDEX 2

Téléphone : 04 76 40 14 07 - Télécopie : 04 76 40 36 42 - Courrier électronique : snu38@snuipp.fr

Directeur de la publication : Anne Tuailon - Mise en page : Anne Tuailon - Imprimé par nos soins - Commission paritaire : 0311 S 07760 - Dépôt légal octobre 2008

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Isère.

Conformément à la loi du 8/01/78 vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Isère.

■ Les RASED sont menacés

Depuis plusieurs mois, les motifs d'inquiétude concernant les RASED (réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) se font plus précis :

- **suppression** des départs en stage de formation pour les maîtres E du département.
- **déclaration** d'un ancien Ministre de l'Éducation Nationale.
- **absence** de toute référence à ce dispositif et aux personnels dans le « guide des parents d'élèves », distribué à la rentrée 2008.

Depuis plusieurs mois les organisations syndicales, les associations professionnelles et les associations de parents d'élèves interpellent le Ministre de l'Éducation nationale sur le devenir des RASED.

Un paragraphe du projet de budget 2009, bien que ne l'exprimant pas de manière explicite, nous apprend la suppression à la rentrée prochaine d'1/3 des postes formant les RASED : cela se traduira par la suppression effective de 3000 postes de maîtres E (enseignants spécialisés chargés de l'aide à dominante pédagogique) et de maîtres G (enseignants spécialisés chargés de l'aide à dominante rééducative).

Dans la réalité ces personnels seraient réaffectés à des postes d'adjoint devant une classe dans des secteurs comportant des élèves qui rencontrent des difficultés.

Il s'agit donc bien de suppressions et non de redéploiement.

Or, cette décision, brutale, sans concertation avec les professionnels de l'éducation, sans dialogue social, et alors même que le gouvernement prétend faire de la lutte contre l'échec scolaire une priorité, conduirait à priver 150000 élèves d'aides effectuées dans le cadre du RASED.

Mais les RASED c'est qui, c'est quoi et pourquoi sont-ils importants pour les élèves ?

1. **L'équipe du RASED** est constituée de trois catégories de professionnels titulaires de diplômes spécifiques : les enseignants chargés de l'aide à dominante pédagogique (maîtres E), les enseignants chargés de l'aide à dominante rééducative (maîtres G), et les psychologues scolaires.

2. **Ce dispositif** permet une analyse approfondie de la difficulté et de ses origines possibles. Il met en place des actions de prévention et de remédiation pensées en coordination avec les familles, les équipes pédagogiques des écoles et les partenaires extérieurs. Ces actions ont pour but d'aider l'enfant, dans le cadre de l'école, à mieux vivre sa scolarité et à progresser dans ses apprentissages.

3. **Parce que** la difficulté scolaire est complexe et que son analyse et les réponses sont à trouver à l'École, dans l'approche de l'enfant dans sa globalité à partir de regards pluriels et d'éclairages théoriques.

Parce que si, seuls les psychologues scolaires subsistent, ils seront chargés essentiellement de constituer les dossiers techniques pour la scolarisation des élèves porteurs d'un handicap.

Parce que comme le dit André Ouzoulias (texte complet sur notre site) dans son message « *Un saccage incommensurable* » « *Malgré toute la bonne volonté des enseignants (...), ce n'est évidemment pas deux fois 50 minutes de « soutien » par semaine qui peuvent remplacer une prise en charge spécialisée E ou G, éventuellement au sein de la classe.* »

Isabelle Amodio, maître E

Le SNUipp Isère organise un colloque avec

Philippe Meirieu et Gilles Moindrot

**Mardi 18 novembre 2008 de 19 heures à 22 h 30
à l'amphi de l'IUFM de Grenoble**

Quelles réformes pour quelle école dans quelle société ?

« Nouveaux » programmes, formation initiale et continue, organisation de la semaine, rôle de l'école maternelle, mort annoncée des RASED, aide aux élèves en difficulté, Base élèves, projet d'Établissements publics d'enseignement primaire (EPEP)...

Quels projets pour l'école publique ?

Quel projet de société ?

Comment résister et proposer ?

Philippe Meirieu a été directeur de l'IUFM de Lyon, professeur de sciences de l'Éducation à l'Université de Lyon, il est un des meilleurs connaisseurs du système éducatif français et de la formation des enseignants.

Gilles Moindrot est secrétaire national du SNUipp. Il conduit la liste du SNUipp-FSU aux élections professionnelles nationales.

■ Vous avez aimé les *nouveaux vieux programmes*, le *service minimum d'accueil*, les *couches-culottes* et autres *amabilités...* vous allez adorer les **EPEP**.

Les ministres de l'Éducation nationale ont toujours avec plus ou moins de vigueur, mais avec une indéniable constance, voulu fermer des classes en groupant les écoles, entre autres. Le projet de loi déposé fin septembre 2008 par trois députés, reprend des dispositions antérieures (dont projet de décret De Robien), les amplifie et verrouille le dispositif. L'examen est envisagé en janvier 2009 à l'Assemblée.

L'EPEP nouveau est donc arrivé.

Regards sur la version nouvelle d' **Établissement public enseignement primaire**.

• Comment l'EPEP est-il constitué ?

Il est automatiquement constitué dès 15 classes (Art. 3).

Il est constitué à l'initiative des communes ou d'un EPCI (Art. 4 et 5).

- En regroupant les écoles ou un Établissement public de coopération intercommunale (EPCI - dans certains départements seulement) existant (13 classes)

- En affectant des écoles à un EPCI ou à un EPEP existant pour atteindre 13 classes

Si l'EPEP voit son nombre de 15 (ou 13) classes diminuer, il reste toujours EPEP (Art. 4 et 5).

L'EPEP entrera en vigueur dans l'année qui suit sa création et dès la rentrée suivante pour ceux créés automatiquement.

La notion d'expérimentation est supprimée.

• L'EPEP, c'est quoi ?

Un groupement d'écoles qui prend alors le statut d'établissement au sens juridique du terme (cf. collèges, lycées...).

Il est administré par un Conseil d'Administration qui coordonne l'action pédagogique de l'EPEP et prépare la partie pédagogique du projet de l'EPEP. Le directeur d'EPEP fait appliquer les décisions du CA et rend compte.

• L'EPEP comment ça marche ?

Le Conseil d'administration est composé de 13 membres (Art. 6)

- Le directeur de l'EPEP

- 4 représentants de la ou des communes

- 4 représentants élus des personnels de l'EPEP (3 enseignants + 1 non enseignant)

- 4 représentants élus des parents

Le président de l'EPEP est élu par le CA parmi certains de ses membres : soit le directeur de l'EPEP, soit parmi les représentants de la ou des communes.

L'administration (IA ou IEN délégué) est présente à sa demande, avec voix consultative.

Le CA se substitue aux Conseils d'école existants.

• **Les compétences du CA** (Art. 7) Le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires de l'établissement. Il adopte son règlement intérieur et délibère notamment sur :

1° - Le projet d'établissement ;

2° - Le règlement intérieur de l'établissement ;

3° - Le budget et le compte financier ;

4° - Le recrutement de personnels non-enseignants par l'établissement ;

5° - Les conventions dont l'établissement est signataire sous réserve que les montants financiers concernés atteignent un seuil fixé par décret ;

6° - Les questions relatives à l'accueil et à l'information des parents d'élèves, les modalités générales de leur participation à la vie scolaire ;

7° - Le rapport annuel sur le fonctionnement de l'établissement qui lui est présenté par le directeur et qui porte notamment sur les résultats des élèves ;

8° - Les actions en justice et les transactions.

• Le directeur de l'EPEP (Art. 8)

Les établissements publics locaux d'enseignement primaire sont dirigés par un directeur. Le directeur est désigné par l'autorité académique. Il représente l'Etat au sein de l'établissement. Il exécute les délibérations du conseil d'administration. En cas de difficultés graves dans le fonctionnement d'un établissement, le directeur peut prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du service public. Le directeur expose, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration les décisions prises et en rend compte à l'autorité académique et au maire.

• Le conseil pédagogique (Art. 9)

Outre le directeur de l'établissement, qui le préside, il comprend l'ensemble des maîtres de l'établissement.

Il se substitue aux conseils des maîtres dans les écoles transformées en EPEP.

Voilà pour l'essentiel des dispositions contenues dans ce projet de loi.

Les premiers EPEP devraient naître en septembre 2009 si ce projet de loi devient réalité. La mécanique une fois en place ne demandera qu'à s'étendre. Nous vous invitons à vous informer en urgence (lien ci-dessous), à partager vos informations (collègues, parents, élus, DDEN...) et à en discuter. Nous reviendrons sur ce projet révélateur d'une volonté d'imposer une école aux antipodes de celle pour laquelle nous militons : l'école qui non seulement apprend à lire, écrire, compter, mais aussi et surtout aide à se connaître, connaître l'autre, à réfléchir, à décider, à être un citoyen informé et libre...

Une vision humaniste de la société et donc de l'éducation.

Xavier Darcos lors de son audition par la commission des finances du Sénat (fin juin): « Nous voulons rationaliser les 57 milliards d'euros en donnant davantage d'autonomie aux établissements et en créant les établissements publics du premier degré, avec des établissements qui aient de vrais patrons, à qui nous puissions déléguer des budgets, qui les gèrent et qui nous rendent compte. Je le répète, j'espère pouvoir dans le premier trimestre qui arrive, faire faire une avancée considérable sur la question de l'Établissement public du premier degré. Pour ne pas dire une avancée définitive. Du moins je l'espère !



30 septembre 2008 - René Raffard

http://www.lemonde.fr/mmpub/edt/doc/20080926/1099830_ppl_epep_version_24_sept-2.pdf

■ Budget 2009 : un coup de tonnerre dans les écoles !

L'annonce a claqué comme un coup de tonnerre : 13 500 postes en moins à la rentrée 2009. Le premier degré qui avait été épargné l'année dernière (parce que c'était l'année de la réforme des programmes – dit le ministre) verra 6 500 postes supprimés alors que nous attendons 16 000 élèves supplémentaires dans nos écoles : suppression de 3000 postes dans les RASED et 3000 aux concours, soit près du tiers de ces postes et 500 postes de *mis à disposition*, ces enseignants qui travaillent dans les associations partenaires de l'école publique comme l'OCCE ou l'USEP.

La mort annoncée des RASED

Nous n'avons eu de cesse de dire que l'instauration des soi-disant heures de soutien préparait la suppression des RASED. Il n'aura pas fallu longtemps pour nous donner raison. En deux ou trois ans, il en sera fini des maîtres spécialisés, resteront seulement les psychologues scolaires pour faire des bilans et remplir des dossiers d'orientation (voir article page 11)

Coupes sombres dans le recrutement

Ces 3000 postes en moins au concours, ce seront autant de stagiaires en moins, stagiaires qui, rappelons-le, contribuent grandement aux décharges de direction et permettent d'assurer les remplacements d'une partie du peu qui reste de notre formation continue. Concrètement, ce sera encore moins de formation continue et des dizaines de fermetures de classes car il faudra bien créer des postes pour les décharges de directions. À moins que les choses n'aillent très vite dans la création des EPEP (voir article page 12) et qu'il n'y ait plus du tout de directeurs d'école donc plus du tout de décharges là où des EPEP seront créés (rien dans le projet de loi ne précise ce que deviendront les directeurs d'école).

Quelles logiques dans tout ça ?

Il y a bien sûr une logique budgétaire : pour nous, les services publics sont une richesse (voir document intersyndical de 4 pages envoyé dans notre précédent n° de l'Écho des cours), ils sont un élément indispensable de la solidarité nationale et ils permettent une certaine redistribution des richesses. Cette conception n'est pas celle de ceux qui dirigent notre pays : pour eux, les services publics sont un coût qui ne permet pas d'atteindre les critères d'équilibre budgétaire définis par l'Union européenne. Le choix qui est fait par le gouvernement et le chef de l'État est clair, nous le connaissons tous : réduire les coûts, notamment en ne remplaçant pas un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Le budget de

l'Éducation nationale est le premier de France, les fonctionnaires de ce ministère sont les plus nombreux, la solution comptable est donc simple : en 5 ans ce sont entre 80 000 et 100 000 postes qui devraient être supprimés. **C'est véritablement d'un plan social qu'il s'agit : 10% de personnel en moins alors que nous aurons, en 2015, retrouvé les effectifs de 2003 ! Qui pourra croire que la qualité de notre école publique sera la même avec 10% d'enseignants en moins dans une période où les inégalités sociales n'ont cessé de croître ?**

Guidant la logique budgétaire, des choix idéologiques

L'objectif est d'avoir un service public qui ne remplisse son rôle qu'à minima : un tronc commun des connaissances pour tous et le tri successif des élèves qui est, nous le savons, un tri social. Les beaux discours sur l'aide aux élèves brillants des quartiers socialement défavorisés ne sont que de la poudre aux yeux. Il suffit pour cela de regarder les conséquences désastreuses, un an après, de la suppression de la carte scolaire en collèges et en lycées : des établissements désertés, d'autres surpeuplés dans lesquels certains jeunes du secteur ne peuvent plus être scolarisés et dont les élèves en échec doivent partir (les redoublements y sont refusés) ce qui entraîne la déscolarisation de certains.

Idéologique aussi, mais nous l'avons déjà largement développé, la « réforme » de nos programmes. Budgétaire la nouvelle organisation de la semaine (moins de classe, moins de maîtres spécialisés...)

Idéologique et budgétaire la création des EPEP. Logiques idéologique et budgétaire également dans la réforme des lycées qui annonce la diminution des heures de cours et la suppression du tronc commun de l'histoire, de la géographie, des sciences (SVT, physique, chimie), des sciences économiques et sociales...

Il y en aurait également énormément à dire sur la réforme des universités.

Tout cela participe de la même logique inscrite dans le Traité européen, dit « de Lisbonne », voté par le Parlement français en novembre 2007 : la fin des services publics. Ils sont vidés de leur missions les uns après les autres jusqu'à disparaître et n'être plus qu'une peau de chagrin. C'est la fin de l'école publique qui, avec tous ses défauts, tente de donner à tous un accès égal au savoir, à la culture, au sport, à la citoyenneté, et de diminuer les inégalités sociales. Cette école dans laquelle nous avons choisi d'enseigner pour permettre à tous nos élèves de réussir leur vie est bel et bien menacée. Nous n'avons pas d'autre choix que de nous mobiliser pour la défendre.

Manifester à Paris le dimanche 19 octobre, c'est bien, mais ça ne peut être qu'une première étape. La riposte devra avoir une toute autre ampleur, sinon elle est vouée à l'échec. Elle devra rassembler tous ceux qui ne veulent pas voir mourir l'école publique : enseignants, parents, élus, dans un mouvement massif.

Anne Tuillon

■ Droit d'accueil ? Non, atteinte au droit de grève !

Le 7 octobre, nous étions dans le vif du sujet : première application de ce qu'ils osent appeler le « droit d'accueil » ou le « service minimum d'accueil ». Nous avons très largement communiqué sur ce qui est un des événements marquants de cette rentrée : la remise en cause de notre droit de grève. (Retrouvez sur notre site ce que nous avons déjà écrit à ce sujet)

Le courrier de l'Inspecteur d'académie aura déclenché colère et indignation dans toute la profession. Personne n'est dupe : ce sont bien nos droits syndicaux qui sont dans le collimateur (droit de grève, réunions d'informations syndicales...).

Nous n'avons aucun doute sur la volonté du gouvernement et du chef de l'État, ils ne s'en cachent même pas : liquider l'héritage de mai 68, anéantir les acquis du Conseil national de la Résistance. Les droits syndicaux font partie des droits fondamentaux, inscrits dans la Constitution depuis 1946. Syndiqué ou non, chacun en bénéficie : contribuer d'une manière ou d'une autre, consciemment ou non à la disparition de ces droits, c'est prendre le risque de ne plus être défendu le jour venu.

C'est le contraire que nous vous proposons : affirmer notre attachement à ces droits : c'était le sens de notre rassemblement symbolique devant l'Inspection académique le samedi 4 octobre à 21 heures.

Vous affirmez également votre attachement à ces droits en votant aux élections professionnelles : pas d'abstention !



■ Base élève, c'est fini ? Mon œil !

Xavier Darcos annonçait en juin la suppression de certains champs de Base élèves, en estimant que ce fichier était « profondément liberticide » et en affirmant qu'il ne contiendrait à l'avenir, plus que « le nom et l'âge de l'élève ». (<http://www.ldh-toulon.net/spip.php?article2861>)

- Depuis, aucun débat n'a eu lieu. Les questions que nous posons sur la finalité de ce fichier n'ont eu aucune réponse officielle. Rappelons qu'aucun texte, aucun décret ne régit l'installation de Base élèves en France, ni son utilisation. Les champs n'ont été supprimés que par la volonté du Ministre, d'autres pourront donc apparaître de la même façon.

- De même, la sécurisation « maximale » qui nous a été promise depuis de longs mois, et qui, selon l'Inspecteur d'académie, devait être effective dès cette rentrée, n'est toujours pas mise en place.

Dans ces conditions, même si Base élèves semble vidée de son contenu, les risques que nous dénonçons l'année dernière restent d'actualité.

Dans notre métier, nous travaillons en confiance avec nos élèves et leurs familles, et nous ne laissons sortir aucune donnée confidentielle de l'école. Base élèves est à l'opposé de cette pratique.



C'est pourquoi, nous demandons toujours l'arrêt de base élèves et l'effacement des données déjà collectées. L'installation de Base élèves se poursuit dans notre département.

Nous vous appelons à en discuter en conseil des maîtres et avec les parents d'élèves, nous vous proposons de signer et de transmettre à votre IEN la motion qui suit.

Madame, Monsieur l'Inspecteur,

Le ministre de l'Éducation nationale a annoncé lui-même que le fichier Base élèves était « profondément liberticide » et qu'il ne contenait plus que « le nom et l'âge de l'élève ».

En cette rentrée, le fichier n'apparaît pas modifié. La sécurité n'est pas renforcée. La fiche de renseignements « Base élèves » ne correspond pas aux annonces du Ministre.

Compte tenu de ce contexte et du contexte général très sensible autour du fichage, de la responsabilité engagée par les enseignants, et de notre mission éducative concernant la protection des libertés individuelles et collectives et plus particulièrement celle des enfants

Le Conseil des maîtres de l'école refuse d'entrer la moindre information dans le fichier Base élèves ou de communiquer la moindre information dans le but qu'elle y soit entrée.

Le conseil des maîtres est solidaire de sa directrice, son directeur, qui refuse d'utiliser Base élèves.

Peut-être avez-vous été convoqué à une formation Base élèves. Si vous décidez de vous y rendre, n'y apportez aucune fiche de renseignement de votre école.

Le SNUipp a réactualisé son préavis de grève pour les collègues convoqués à une formation Base élèves. La caisse de solidarité organisée l'année dernière est effective (signalez nous les retraits de salaire pour grève effectuée).

Ne restez pas isolés. Faites-nous parvenir les motions de vos écoles, signalez-nous vos refus afin que nous puissions renforcer le caractère collectif de cette lutte. Contactez-nous pour toute question à snu38@snuipp.fr.

Gabrielle Beyler

Voilà où ils veulent en venir : l'école est chargée d'un sale boulot, constituer un fichier national de la jeunesse

L'Éducation nationale met en place un répertoire national (BNIE : « base nationale des identifiants élèves ») des identifiants INE (« identifiant national élève » établi pour 35 ans) qui couvrira l'ensemble du système éducatif de la maternelle à l'enseignement supérieur ainsi que la formation continue, et permettra l'interconnexion avec des fichiers constitués par d'autres administrations.

Voilà l'explication de l'apparent recul du ministère : il vise l'objectif de l'identifiant élève en exigeant des directeurs de rentrer les 6 renseignements d'état civil indispensables pour son attribution (les 6 autres données étant rattachées à l'école). Les autres renseignements seront exigés par la suite (le ministère ne s'est pas privé d'ajouter de nouvelles données sensibles en 2007 comme les compétences ou les PPRE) ou obtenus grâce au livret scolaire électronique comprenant le livret individuel de compétences qui lui-même s'appuiera sur les évaluations nationales. Avec, à venir, le fichier école et le fichier enseignants en lien avec les résultats des élèves. Une machine infernale !

Par des procédés indignes du monde de l'éducation (menaces, sanctions, intimidations...), à tous les échelons, il ne manque pas de personnes pour faire avancer cette immatriculation de l'élève : un pas énorme dans l'histoire du fichage. Une prise de conscience de chacun pourrait enrayer cette marche forcée.

Mireille Charpy

Réunions d'informations syndicales *sur le temps de service*

Ordre du jour :

- **Quel avenir pour l'école publique :**
mort annoncée des RASED, budget 2009, projet d'EPEP, suppression des IUFM
- **Temps de service, temps de travail, 108 heures ...**
- **Atteinte à nos droits syndicaux**
- **Élections professionnelles :** quels enjeux pour les collègues et la profession ?

L'information syndicale est un droit reconnu dans la loi

Tout collègue, syndiqué ou non, a le droit de participer à ces deux demi-journées par an.

La note de service ministérielle du 5 septembre 2008 n'a fait l'objet d'aucune concertation et constitue une nouvelle attaque contre les droits syndicaux des enseignants du 1^{er} degré. Comme pour le droit de grève se sont trouvés certains Inspecteurs d'académie pour aggraver cette atteinte à nos droits.

La note ministérielle précise qu'il convient **d'éviter** de placer ces réunions sur le temps consacré aux élèves. De là à **l'interdire**, il n'y a qu'un pas que notre IA et bien d'autres n'ont pas hésité à franchir en empêchant les enseignants de participer aux réunions sur le temps scolaire. Une bataille juridique et syndicale est en cours afin de préserver les droits syndicaux. Certains IA ont déjà été recalés par le Tribunal administratif, ce qui devrait en amener d'autres à plus de respect des droits syndicaux.

La rencontre prévue entre le SNUipp et la nouvelle Inspectrice d'académie de l'Isère ainsi que l'audience

intersyndicale, permettront, nous l'espérons, de revenir sur la circulaire de l'ancien IA et ainsi d'éviter un conflit de plus dans notre département. Vous trouverez les résultats de ces rencontres sur notre site et dans nos lettres électroniques hebdomadaires.

Nous voulons pouvoir assister aux RIS sur le temps scolaire, ou, si nous choisissons le temps annualisé, pouvoir décompter ces heures à notre convenance et non sur le temps de concertation ou de formation déjà réduit..

Nous avons choisi de placer les réunions d'informations syndicales que nous organisons au mois de novembre, sur le temps de présence avec nos élèves (24 heures hebdomadaires) ou les mercredis matin afin de vous laisser le choix et le maximum de souplesse pour vous organiser. Ce type d'organisation est conforme à la directive du ministère.

Il n'y a pas d'autorisation à demander, ni de convocation à présenter, ni de réponse à attendre de votre IEN. Il n'y a pas de remplacement à effectuer. Ne céder pas aux éventuelles pressions et contactez-nous le cas échéant.

Chaque participant informe son collègue directeur, son IEN et les parents de ses élèves. (Voir modèle de lettre)

Vous pouvez participer à n'importe quelle réunion ; si la date prévue dans votre secteur géographique ne vous convient pas, n'hésitez pas à vous rendre à une autre qui vous convient mieux.

Modèle de lettre à l'IEN

Madame, Monsieur l'inspecteur(trice) de la circonscription de

J'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par la section départementale du SNUipp le
signature

Lettre aux parents

Madame, monsieur,

Le décret du 25 mai 1982 prévoit l'heure mensuelle d'information syndicale sur le temps de travail, regroupée pour les instituteurs et professeurs des écoles en deux demi-journées par an.

La première demi-journée aura lieu le

Je serai absent(e) cet après-midi-là.

Soyez assurés de notre volonté de construire une école de qualité, assurant à votre enfant le meilleur avenir.

Ville	Lieu	Heure
Le Pont de Claix	Maison des Sociétés - Salle n°1	jeudi 27 novembre à 13h30
Grenoble	Bourse du Travail - Grenoble	Mercredi 12 novembre à 9 heures
Roussillon	Foyer municipal Henri Barbusse Roussillon	Mercredi 12 novembre à 9 heures
Vizille	Salle de la Mairie	Vendredi 21 novembre à 13h30
Pont de Chérury	à déterminer - voir notre site	vendredi 21 novembre à 13h30
Villefontaine	à déterminer - voir notre site	Mercredi 26 novembre à 9 heures
Voiron	Foyer Léo Lagrange, 13 rue des terreaux, Voiron	Mercredi 26 novembre à 9 heures



BULLETIN D'ADHÉSION 2008-2009



Nom : Prénom : Nom de naissance : sexe : F M
 Date de naissance : Téléphone : date de sortie IUFM :
 Adresse pour l'envoi de la presse syndicale :
 Code postal : Ville : adresse e-mail :

Renvoyez votre bulletin d'adhésion et le règlement de votre cotisation au collecteur de votre secteur ou à la section départementale :
 SNUipp Isère,
 Bourse du Travail,
 32 avenue de l'Europe,
 38030 CEDEX 2

École d'affectation : Commune :
 Poste occupé : à titre définitif ; provisoire ; mi-temps
 Instit ; Prof d'école ; PEGC ; H. classe ; Cl. excep. échelon :
 Titulaire ; Suppléant ; LC ; PE2 ; PE1 ; Retraité

Montant de la cotisation en euros : (voir tableau des cotisations)
 paiement par chèque (à l'ordre du SNUipp Isère)
 prélèvement automatique : je remplis l'autorisation de prélèvement ci-dessous.
Je joins un relevé d'identité bancaire ou postal. Je suis informé que le prélèvement ne peut s'interrompre avant le règlement complet de la cotisation annuelle. Le prélèvement se renouvelle automatiquement chaque année, sauf avis contraire de ma part, transmis par écrit à la section avant le 1er octobre.
Les prélèvements ont lieu les 10 des mois impairs (de novembre à septembre) en fonction de la date d'adhésion

Les cotisations syndicales sont déductibles des impôts à 66% ; ça n'est pas négligeable !

La section de l'Isère du SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par le SNUipp. Je demande à la section de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès à l'occasion des CAPD et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/1973. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en s'adressant à la section.

Date : Signature :

Réservé à l'enregistrement de l'adhésion :
 Secteur Trésorier SNUPERS

Tableau des cotisations 2008-2009 (en euros)

Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur						118	121	128	135	143	156
Instit. ½ tps ou 62,5%						86	88	92	98	104	114
Instit. à 75%						97	103	109	115	121	133
IMF							133	140	145	1530	166
PE			120	126	133	142	150	161	172	186	199
PE ½ tps ou à 62,5%			87	91	96	103	109	116	123	135	144
PE à 75%			103	108	114	120	128	138	147	158	169
PEMF						152	160	171	183	196	209
PE hors cl.	150	170	183	194	209	223	236				
PEGC						125	132	140	147	155	163
PEGC hors cl.	139	146	154	163	175	188					
Retraité	Instit., PE 8ème (indice<540) : 93					PE 9ème et + (540>indice<660) : 103			PE h cl. (indice>660) : 112		

IUFM : PE1 : 37 | IUFM : PE2 et LC : 74 | Assit. éducation : 37 | autre cas : nous contacter

chargé d'école 1 euro	dir. 2-4 classes 5 euros	dir. 5-9 classes 9 euros	dir. 10 cl. & + 11 euros	dir SES - SEGPA 14 euros	NBI dir. d'école 2 euros	autre NBI 8 euros	enseign. Spé. 5 euros
--------------------------	-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	----------------------	--------------------------

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

Numéro national d'émetteur : **432764**



NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER
 SNUipp-Isère
 Bourse du travail - 32, avenue de l'Europe - 38030 Grenoble cedex 2

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

COMPTE À DÉBITER

Banque Guichet N° de compte clé RIB

.....

Date : Signature :

Prière de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant obligatoirement : un relevé d'identité bancaire (RIB) , postal (RIP) ou de Caisse d'Épargne (RICE)